

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS269

présenté par
M. Sommer et M. Barbier

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 7

Avant l'article 7, dans l'intitulé du chapitre I^{er}, supprimer les mots :

« des actifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 7 du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 propose des dispositions qui concernent les actifs, mais qui toucheront également les retraités. Il s'agit là d'un amendement de cohérence.